

Lyon, le 13 juillet 2020

Madame Masclet  
Directrice de l'EIC Rhône-Alpes  
78 rue de la Villette  
69425 LYON CEDEX 03

**Objet :** Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 02 juillet 2020, notre organisation syndicale vous a déposé une demande de concertation immédiate sur les points suivants :

- ❖ **Emploi** : Quel est le nombre de NT hors-COVID et sur quels postes ? SUD-Rail exige que la Direction fasse en sorte que le CO soit enfin couvert.
- ❖ **Rémunération** : En lien avec le point précédent, SUD-Rail exige que les agents aient une reconnaissance digne de ce nom au vu de leurs conditions de travail et cela tant que le CO ne sera pas intégralement couvert.
- ❖ Nous demandons que l'EIC s'engage à ne pas faire démissionner les agents au statut dans le but de les réembaucher ensuite en tant que contractuel.

Suite à la réunion de concertation du 06 juillet 2020 des désaccords persistent.

Par conséquent, notre organisation syndicale, conformément à l'article L2512-2 du code du travail vous dépose un préavis de grève couvrant la période suivante :

**Du dimanche 19 juillet 2020 à 04h00 au lundi 28 septembre 2020 à 05h00**

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de l'EIC Rhône-Alpes Lyon ainsi que tous les agents susceptibles de les remplacer.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicales.

**Pour SUD-RAIL**

Emmanuel THEVENET

